

Arrêté n° 22/433/CM

Consultation n° 75220374 - Conception, réalisation et installation d'une œuvre au titre du 1% artistique dans le cadre de la construction de la nouvelle médiathèque d'Istres-Désignation des membres du Comité Artistique

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence du 9 juillet 2020 relative à l’élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 004-8068/20/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence du 9 juillet 2020 portant élection de Monsieur Pascal Montecot en qualité de 7^{ème} Vice-Président ;
- L’arrêté n° 22/337/CM du 21 octobre 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pascal Montecot, 1^{er} Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La consultation n° 75220374 relative à la conception, réalisation et installation d’une œuvre au titre du 1% artistique dans le cadre de la construction de la nouvelle Médiathèque d’Istres ;
- Le règlement intérieur du comité artistique

CONSIDÉRANT

- La nécessité de désigner les membres du comité artistique en vue de la sélection des candidatures et des offres de la consultation précitée.

ARRETE

Article 1 :

Sont désignés pour siéger au sein du comité artistique :

Le maître d'ouvrage ou représentant qui assure la présidence (élu) : Nicole Joulia, conseillère métropolitaine ;

L'architecte : Agence Flint représentée par Christophe Gautie, architecte ;

Un représentant des utilisateurs : Jérôme Pouchol, Directeur de la médiathèque intercommunale Istres ;

La Directrice régionale des affaires culturelles ou son représentant : Hélène Audiffren, conseillère pour les arts plastiques ;

Une personnalité qualifiée dans le domaine des arts plastiques désignée par le maître d'ouvrage : Isabelle Bourgeois.

Deux personnalités nommées par la DRAC :

Catherine Soria, directrice artistique du centre d'art d'Istres ;

Gaëlle Villedray, artiste représentante de USOPAVE (Union des syndicats et organisations professionnelles des arts visuels) ;

Sur invitation et avec voix consultative : Mokhtar Benaouda, Directeur du développement et des réseaux culturels.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 23 décembre 2022

"Pour la Présidente et par délégation"
Pascal MONTECOT

Reçu au Contrôle de légalité le 23 décembre 2022